

N°1



GUIDE



ENVIRONNEMENT



Association
Seine en
Plaine
Champenoise
Développement

2011

Le Pays de Seine en Plaine Champenoise



Le Pays de Seine en Plaine Champenoise a pour missions de coordonner des projets communs que sont le développement de l'emploi, le maintien ou la création d'offre de services supplémentaires et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le Pays c'est :

- 54 communes,
- 3 Communautés de Communes (CC)
 - CC du Nogentais (CCN),
 - CC de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA),
 - CC des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS),
- 43 006 habitants.

Le Pays se développe autour de 7 axes :

- Préservation de l'environnement,
- Développement du tissu économique,
- Tourisme,
- Services aux habitants,
- Jeunesse,
- Culture,
- Communication.

Le guide environnement...

Pourquoi ? Pour qui ?

Ce guide a été élaboré pour vous aider à devenir un éco-citoyen.

Vous y trouverez tous les conseils et informations utiles au quotidien pour vous aider à préserver l'environnement.

Alors suivez le guide !



Carte ASPCD



EDITORIAL

«Respecter la nature, c'est préserver l'avenir de l'Homme»

Nicolas Hulot.

Maîtrise de l'énergie, partage des ressources, impact des activités humaines sur l'environnement et le climat, érosion de la biodiversité, la préoccupation environnementale est planétaire et bien réelle dans nos sociétés occidentales. Au-delà de l'aspect environnemental, c'est bien la question du « vivre ensemble » sur la planète terre qui se pose à tous.

Dans ce contexte global, on peut se demander quelle attitude nous pouvons adopter, nous, habitants du Nord-Ouest aubois, dans notre vie de tous les jours. Vous connaissez mon pragmatisme et l'approche pratique de l'Association de Seine en Plaine Champenoise Développement (ASPCD) en toutes choses. Aujourd'hui, suite au sommet de CANCUN et à l'heure du Grenelle de l'environnement en France, l'ASPCD a décidé d'éditer ce guide environnement afin de vous aider à adopter de nouveaux réflexes plus respectueux de l'environnement. Il prend modestement sa place dans le Plan Climat Energie Régional qui positionne le Pays de Seine en Plaine Champenoise aux côtés des autres collectivités sur ce thème.

Modifier nos comportements, limiter les gaspillages, être plus respectueux de notre environnement et surtout vous aider à y parvenir, voilà le sens de cette démarche locale. Un premier pas vers l'éco-citoyenneté.

Gérard ANCELIN,
Président de l'ASPCD,
Vice-président du Conseil Général de l'Aube.

SOMMAIRE

L'EAU	P.4
LES TRANSPORTS	P.6
L'ENERGIE	P.8
L'HABITAT	P.10
LE JARDINAGE	P.12
LES DECHETS	P.16
LES PARTENAIRES	P.20
DIFFERENTS LABELS ET LOGOS	P.21
GLOSSAIRE & DICTIONNAIRE	P.24
LES ASSOCIATIONS CONSEILS POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS	P.26
REMERCIEMENTS	P.27

* Voir définition p. 24

L'eau



Pourquoi changer de comportement ?

Dès 2030, la demande en eau pourrait dépasser l'offre. 50 % de la population mondiale serait donc privée de cette ressource vitale.

«L'eau tend à devenir le pétrole de demain, autant commencer dès maintenant à protéger cette richesse naturelle qui risque de devenir de plus en plus onéreuse dans les années à venir.»

Didier Rousseau-Navarre, Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine.

Notre patrimoine à préserver

La Bassée* héberge de nombreux habitats naturels remarquables comme les forêts alluviales, les marais et les prairies naturelles inondables. La Bassée possède :

 **Une Zone Natura 2000** : réseau européen de sites naturels ou semi naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

 **Deux ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Une ZNIEFF recense les territoires les plus riches sur le plan écologique.

Les noues* ou «basses*» sont typiques de la Bassée. Elles constituent des zones fortement inondables qui subissent en premier lieu les débordements de la Seine. Certaines restent même en eau toute l'année.

Tous ces milieux naturels abritent des espèces végétales et animales remarquables en voie de disparition telles que le râle des genêts, la violette élevée...



A nous de respecter ce patrimoine si particulier, en évitant lors de nos balades d'y laisser nos déchets (sacs plastiques, déchets verts...).

Pensons aussi à ne rien jeter dans les caniveaux (huiles de vidange, peinture...) puisque l'eau de pluie se retrouve directement dans la rivière.



Menace : La renouée du Japon. Cette plante d'Asie envahit les bords d'eau en provoquant la disparition d'espèces autochtones et représente de ce fait un danger pour la biodiversité. Elle est d'ailleurs inscrite sur la liste des 100 espèces invasives les plus préoccupantes de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Si vous l'observez, merci de prévenir science-citoyenne@mab-France.org ou d'arracher les racines.



Et notre territoire ?

-  La ville de Nogent-sur-Seine a mis en place un système de **télérelève*** qui permet de détecter rapidement les fuites d'eau.
-  **Dragage*** de la Seine à Nogent-sur-Seine en janvier 2009 : 14 000 m³ de produits enlevés qui sont ensuite revalorisés.
-  Journée «**Nettoyons la Nature**» à Gélannes et Marigny-le-Châtel : nettoyage du ruisseau et de ses détritifs, élagage et taille d'arbres par les habitants et certaines communes.
-  Surveillance de la qualité de l'eau potable distribuée aux Romillons par un bureau d'analyses et restauration du réseau d'assainissement de la ville.



Zoom sur les stations d'épuration



Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine : mise en place d'un procédé de fines bulles d'air séparant les boues des eaux. Les boues restantes bénéficient d'un séchage solaire et sont utilisées pour l'épandage agricole.

Marigny-le-Châtel : utilisation des déchets verts collectés en déchèterie, mélangés aux boues issues des eaux usées afin d'obtenir du **compost***.

Saint-Aubin : système de roseaux permettant de ne pas produire de déchets, demandant peu d'entretien et dont le bilan de fonctionnement énergétique est quasiment égal à 0.

Illustration du fonctionnement de la station d'épuration de Saint-Aubin



- 1** 2 chasses répartissent les eaux usées sur tous les casiers suivants.



- 2** Filtres du 1er étage : les roseaux permettent de retenir jusqu'à 90% des boues. Celles-ci sont retenues, déshydratées et compostées sur place grâce aux bactéries et aux plantes. Les eaux passent verticalement au poste d'injection.



- 3** Filtres à sable : permettent d'améliorer le traitement de l'azote.

- 4** Aire de dispersion végétalisée : disperse les **effluents*** traités afin de favoriser leur infiltration dans le sol par le biais d'une **ripisylve***. Ce sont des arbustes qui utilisent les derniers éléments nocifs.

Plus d'infos

-  www.eau-seine-normandie.fr
-  www.natura2000.fr

-  www.alofatuvalu.tv
-  www.ademe.fr

Les transports



Pourquoi changer de comportement ?

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet la vie sur Terre. Mais, actuellement notre mode de vie engendre des émissions de gaz à effet de serre* (GES) en quantité largement supérieure à celle que la planète peut recycler.

1 année de vie perdue en moyenne par chaque européen à cause de la pollution de l'air.

Contribution des secteurs aux GES en France en 2009 :

- 26 % transports ;
- 20 % industrie ;
- 19 % habitat et agriculture ;
- 14 % énergie ;
- 2 % déchets ;
- 19 % autres .



✿ Pour l'achat d'une voiture, référez-vous à l'étiquette énergie (cf. page 22).

✿ Pensez à faire recycler votre voiture hors d'usage chez un démolisseur agréé (cf. page 7).



De nouveaux modes de transport

L'auto-partage	Des collectivités investissent dans un parc de véhicules qui peuvent être loués d'une heure à une semaine, à partir d'une réservation par téléphone ou Internet (mis en place à Paris, Toulouse, Lille, Rennes, Poitiers ...).	
Le Transport A la Demande (TAD)	Système qui n'est pas limité à un public spécifique et qui ne possède pas d'itinéraire fixe. Selon la demande et l'organisation, le véhicule prend en charge différents usagers, avant de les déposer chacun à leur destination.	
Le covoiturage	L'utilisation par plusieurs personnes d'un même véhicule, pour tout ou une partie du trajet, dans une logique économique et écologique. <ul style="list-style-type: none">• Nombreux sites Internet.	

Et notre territoire ?



- ✿ Utilisation du transport fluvial, ferré et/ou routier à Nogent-sur-Seine avec la **plateforme trimodale** : fleuve, route et fer pour les industriels.
- ✿ Projet des trois Communautés de Communes du Pays de Seine en Plaine Champenoise de développer un service de **Transport A la Demande (TAD)** pour desservir l'ensemble du territoire.
- ✿ La CCOA possède deux **minibus** utilisés par les associations.
- ✿ Pratique du **covoiturage** par les agents de la CCPRS.
- ✿ Mise en place d'un **site Internet de covoiturage** sur Villenauxe-la-Grande.



COVOITURAGE.canton de villenauxe-la-grande
Ce site vous est dédié pour publier vos annonces et entrer en relation avec des covoitureurs



Plus d'infos

- ✿ Réseau Action Climat France
www.rac-f.org : cliquez sur « analyse thématique transports »
- ✿ www.ademe.fr, rubrique « transports »
- ✿ Covoiturage :
www.covoiturage-villenauxe.com
- ✿ Recyclage voitures :
www.recyclermavoiture.com
- ADNOT père et fils
Rue Gabriel Péri
10100 Romilly -sur- Seine
Rens : 03 25 24 84 55
- Maizières Automobile
Z.I. La Glacière
10400 Maizières-la-Grande-Paroisse
Rens : 03 25 24 03 23

L'énergie



Pourquoi changer de comportement ?

La consommation d'énergie produit des effets directs sur le réchauffement de la planète et sur la production de déchets radioactifs, en plus d'appauvrir ses propres

Le crédit d'impôts

Créé en 2005, il permet de bénéficier de réductions fiscales sur l'installation de certains équipements. Les taux variant de manière régulière, vous pouvez consulter le site du gouvernement www.impots.gouv.fr et effectuer une recherche « crédit d'impôt développement durable » ou envoyer un mail dans la rubrique « particulier », « contact ». Voici quelques exemples d'équipements susceptibles de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Les équipements	Exemples
Les pompes à chaleur autres que air/air* dont le but est la production de chaleur	Pompe à chaleur géothermique* (puise la chaleur dans le sol).
	Pompe à chaleur aérothermique* (puise la chaleur dans l'air ambiant).
Les appareils de régulation de chauffage	Installation de limiteurs de puissance électrique en fonction de la température extérieure, robinets thermostatiques...
Les équipements de raccordement à certains réseaux de chaleur	Alimentés à plus de 50 % par de l'énergie thermique produite à partir d'énergies renouvelables, ou de la chaleur produite par une installation de cogénération*...
Les équipements de chauffage (chaudière à condensation & appareil de chauffage au bois)	Chaudière qui condense les produits de combustion, ce qui lui permet un rendement de 15 à 20 % supérieur à celui d'une chaudière standard.
Les matériaux d'isolation	Chanvre, laine, fibre de bois... Tout élément permettant d'augmenter la Résistance Thermique du logement.
Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) non obligatoire	Le DPE permet d'identifier les consommations énergétiques d'une habitation.

Et notre territoire ?

 Nogent-sur-Seine, ville éco-citoyenne pour l'énergie et l'habitat avec :

- En 2008 : étude thermographique aérienne pour mesurer l'impact des pertes énergétiques de l'ensemble des constructions.
Résultat : 76 % des constructions ont une faible perte énergétique par la toiture.
- Depuis 2006 : semaine du Développement Durable tous les ans avec expositions, conférences-débats, visites de sites...



 Création d'une centrale solaire à Romilly-sur-Seine.

 Etude énergétique de l'Agora Michel BAROIN à Nogent-sur-Seine.

 Présence de **pompes à chaleur** et de **panneaux solaires** sur le territoire.

 Nombreux projets sur le territoire de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).



Dans notre département ?

Présence d'un des plus grand parc éolien de l'Aube avec 18 éoliennes aux Grandes-Chapelles (proximité de Troyes) : possibilité d'effectuer le circuit des énergies renouvelables.

Rens : Grange d'Eole

3 rue du Corps de Garde

10700 Chapelle Vallon

03 25 45 22 84 - www.grangedeole.fr



Zoom sur l'écolabel « Flamme Verte »



L'écolabel « Flamme Verte » caractérise les appareils de chauffage d'appoint et les chaudières domestiques au bois les plus performants, c'est-à-dire ayant un rendement énergétique supérieur ou égal à 65 %.

www.flammeverte.org



Plus d'infos

 **Crédit d'impôts** : www.impots.gouv.fr

 **Eco-prêt** : www.developpement-durable.gouv.fr : rubrique « recherche éco-prêt »

 **Espace info énergie** : www.ademe.fr : cliquez sur le logo « info énergie »

L'habitat



Pourquoi changer de comportement ?

Une maison mieux gérée permet de réduire sa facture énergétique de **20 %**.

Des démarches respectueuses de l'environnement



NF Logement

La certification NF est un indicateur et une référence fiable pour faire construire en toute confiance. Celle-ci implique :

- Un savoir-faire du constructeur validé par des audits réguliers;
- Une qualité technique contrôlée par un organisme indépendant;
- La garantie d'un projet à prix et délai convenus, dans le strict respect de la réglementation;
- La preuve officielle d'une maison certifiée NF.



Démarche «Haute
Qualité
Environnementale»

La démarche « HQE » est une démarche volontaire, intégrant dans la construction:

- La prise en compte de la relation du bâtiment avec son environnement immédiat ;
- Un chantier à faibles nuisances ;
- La gestion de l'eau ;
- La gestion de l'énergie.



BBC - Effinergie

Ce label «Bâtiment Basse Consommation» (BBC) garantit :

- Une consommation d'énergie dans l'habitat neuf maximale de **50kWh/m²/an**.



Respect des matériaux de construction



Ecolabel PEFC
(Programme de Reconnaissance des
Certifications Forestières)

Certifie la provenance de bois issus de
forêts durables*.
www.pefc-france.org



Ecolabel FSC
(Forest Stewardship Council France)

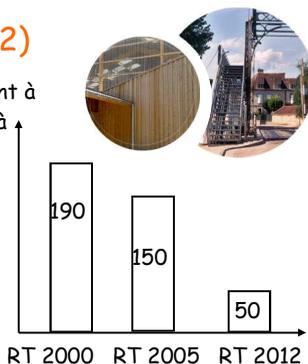
Assure que la production d'un produit à
base de bois a respecté des procédures
censées garantir la gestion durable des
forêts.
www.fsc-France.org

La Réglementation Thermique 2012 (RT 2012)

Tous les particuliers qui entreprennent de construire leur logement à partir de 2013 sont concernés par la RT 2012. La RT 2012 oblige à construire selon les standards du BBC soit 50 KWh/m²/an.

Les exigences principales de la RT 2012 sont :

- L'efficacité énergétique ;
- La consommation énergétique du bâtiment ;
- Le confort d'été dans les bâtiments non climatisés.



Evolution des exigences réglementaires de consommation énergétique des bâtiments neufs en KWh/m²/an

Et notre territoire ?

- ✿ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :
 - 1997 - 2001 SIVOM* de la région de Nogent-sur-Seine ;
 - 2001 - 2004 SIVOM* des Vallées de l'Orvin et l'Ardusson ;
 - 2009 CCPRS* : fin de l'étude pré-opérationnelle ;
 - 2010 CCPRS : démarrage de l'OPAH.
- ✿ L'ensemble des projets de construction du territoire s'inscrit dans une démarche de développement durable.
- ✿ Rénovation du lycée Joliot-Curie de Romilly-sur-Seine : mise en place d'une salle polyvalente avec **ventilation double flux***.
- ✿ Création en 2009 d'une salle socioculturelle HQE* à Faux-Villecerf : toiture végétale, **ventilation double flux***...
- ✿ Construction d'un pôle petite enfance à Saint-Lupien avec une démarche respectueuse de l'environnement.
- ✿ Construction d'un local technique communal en bois à Ossey-les-trois-Maisons.

Dans notre département ?

- ✿ Mesnil-Saint-Père : création de logements en bois et chanvre.
- ✿ Pont-Sainte-Marie : éco-quartier avec maisons en matériaux naturels (paille, chanvre...)



Plus d'infos

✿ www.logement.gouv.fr

✿ www.anah.fr

✿ Démarche HQE : www.assohqe.org

✿ www.rt-batiment.fr

Le jardinage



Pourquoi changer de comportement ?

1 gramme de produit chimique déversé dans un fossé suffit à provoquer une **pollution sur 10 km.**

Une tondeuse pollue presque **100 fois plus** qu'une voiture et détruit toute la faune et la flore à chaque passage.

Un mauvais geste entraîne des conséquences pour :

- le particulier : prix d'achat du produit + impact sur la nature + coût de la dépollution.
- la collectivité : impact sur la nature + coût de la dépollution.

Jardiner sans pesticides

Pour lutter contre les herbes indésirables	Augmentez la hauteur de coupe de votre tondeuse. Trop basse, elle favorise le développement du trèfle blanc et des mousses.
Pour les terrasses et trottoirs	Videz vos bassines d'eau bouillante (eau des pâtes...) dessus. Le choc thermique suffira.
Sous les arbres et massifs	Le paillage* permet de limiter la prolifération de mauvaises herbes, conserve l'humidité du sol et apporte de la matière organique.
Pour lutter contre les limaces et escargots	Disposez des coquilles d'œufs sur leur lieu de passage.
Pour lutter contre les pucerons	Coupez les pousses terminales les plus tendres de vos rosiers infectées par les pucerons ou utilisez du savon de Marseille.

L'utilisation de produits chimiques et leurs conséquences

- ✿ Je n'utilise pas de produits chimiques si je me trouve à proximité d'un point d'eau.
- ✿ Les produits chimiques nuisent à l'activité biologique qui en sera de plus en plus consommatrice.
- ✿ Je ne traite pas si mon terrain a une pente supérieure à 3 % sur sol imperméable.
- ✿ En mettant trop d'engrais je favorise l'apparition de maladies comme le **mildiou*** et j'attire les pucerons.
- ✿ Je n'arrose pas après un traitement chimique.
- ✿ Je ne traite pas ni mon caniveau, ni le trottoir : mon balai suffit !
- ✿ J'évite les produits chimiques : une partie agit sur la plante et l'autre partie ruisselle, contaminant d'autres espèces, pénètre dans le sol... et peut provoquer une pollution !!!

Gestion des milieux herbacés

- ✿ J'essaie de faucher plutôt que de tondre afin de moins détruire la faune.
- ✿ Je tonds le plus haut possible afin de préserver les rosettes des plantes et la faune vivant à leurs pieds.
- ✿ Je fauche ou je tonds le matin quand les insectes sont en bas des tiges.
- ✿ Je ramasse l'herbe tondue pour conserver un milieu sain ainsi j'évite les plantes **nitrophiles*** et **rudérales***.



Avec mes produits issus de la fauche

- ✿ Je la propose à un éleveur.
- ✿ Je l'utilise pour produire du compost.
- ✿ Je m'en sers comme paillage pour les plantations et les parterres.

Le paillage*

- Evite la pousse d'herbes indésirables;
- Limite les arrosages en maintenant l'humidité du sol ;
- Permet un enrichissement du sol en matière organique ;
- Je n'utilise pas de plastique car il produit une baisse de la vie du sol et son appauvrissement.

Le paillage* s'obtient par :

- Les résidus de tonte qui ont séché durant une journée ;
- Les broyats de branches et de végétaux ;
- Les feuilles mortes qui fournissent un excellent humus ;
- La paille qui a un fort pouvoir absorbant.

Le compost*

- Favorise la croissance des végétaux et des racines ;
- Améliore le rythme de diffusion des nutriments ;
- Améliore la porosité du sol ;
- Améliore la capacité de rétention d'eau.

Le compost* s'obtient par :

- Le mélange de matière humide et sèche ;
- La sciure de rongeurs ;
- Les déchets de cuisine ;
- Les déchets du jardin.



Gestion de la terre

- ✿ J'évite d'utiliser le motoculteur avant le mois de mars. Sinon cela crée une semelle de labours où les racines ne peuvent pénétrer.
- ✿ Un **binage*** vaut deux arrosages. Cela permet de casser les croûtes de surface, d'aérer le sol et d'assurer une meilleure remontée de l'eau.
- ✿ J'utilise un couvert végétal (avoine, sarrasin...) pour éviter la perte d'éléments en hiver.

Le jardinage



Mes plantations

- ✿ J'organise des rotations régulières avec des légumineuses (haricots, pois, fèves). Cela permet à la terre de renouveler ses éléments naturels et casse le cycle des maladies.
- ✿ Je privilégie les plantes vivaces en racines nues, moins consommatrices d'eau que les plantes annuelles.
- ✿ J'achète mes fleurs en motte ou en semis pour éviter l'usage de pots en plastique riches en pétrole.
- ✿ J'évite d'utiliser de la tourbe puisqu'elle provient de milieux en voie de disparition.
- ✿ J'arrose mes fleurs le matin car les stomates des plantes sont ouvertes et le sol est rafraîchi.
- ✿ J'utilise des variétés rustiques locales comme la lentille champenoise.



Les plantes couvre-sol

Mise en place de ces plantes au pied des haies, des arbres et des arbustes limitant la pousse des mauvaises herbes et l'arrosage.

Une bonne plante couvre-sol possède les qualités suivantes :

- ✿ Un feuillage dense ;
- ✿ Une longévité importante ;
- ✿ Un entretien limité.



Exemples de plantes couvre-sols : corbeille d'argent, campanule vivace, sedum...

La taille

De manière générale, je taille mes plantes à la fin de leur floraison, mais il existe certaines exceptions.

Et notre territoire ?



- ✿ Les employés communaux de nombreuses communes pratiquent le compostage ensuite utilisé comme **paillage***.
- ✿ Utilisation du **paillage*** dans la commune de Marigny-le-Châtel.
- ✿ Utilisation de plantes vivaces, moins gourmandes en eau par les communes de Faux-Villecerf, Marigny-le-Châtel...
- ✿ La CCPRS* a investi dans l'achat de 100 composteurs qui sont testés par des particuliers sur tout le territoire.
- ✿ Présence de jardins familiaux à Romilly-sur-Seine ainsi qu'à Nogent-sur-Seine.



Zoom sur les « Villes et Villages Fleuris »



Depuis 2006, l'attribution du label « Villes et Villages Fleuris » a évolué avec la prise en compte de données sur :

- le développement durable ;
- la gestion qualitative et quantitative de l'eau.



3 critères composent la note finale :

- ✿ Le patrimoine paysager et végétal de la commune : 50 % de la note ;
- ✿ Les actions d'animation et de valorisation touristique : 20 % de la note ;
- ✿ Les efforts réalisés par la commune pour améliorer le **cadre de vie et le développement durable** : 30 % de la note.

Ce critère comprend la mise en place de :

- Plan vert, inventaire et protection des espaces naturels,
- Gestion différenciée,
- Gestion de l'eau et de l'arrosage,
- Gestion des déchets verts,
- Gestion raisonnée de produits chimiques,
- Mise en place de techniques alternatives.



Plus d'infos

✿ www.villes-et-villages-fleuris.com

Les déchets



Pourquoi changer de comportement ?

✿ Avant d'acheter un produit, je pense aux répercussions qu'il aura sur l'environnement. En choisissant des produits respectueux de l'environnement et générant moins de déchets, je pratique l'**éco-consommation**.

Quelques questions à se poser avant de jeter un objet :

- Est-il réutilisable ?
- Est-il réparable ?
- Est-il utile à quelqu'un d'autre ?

✿ Il existe des centres spécialisés dans la récupération de produits en fin de cycle de vie, tels que des « recycleries » (Secours Populaire, Emmaüs ... cf 19).

✿ Une fois jetés à la poubelle, nous oublions nos déchets. Et pourtant voici leurs effets :

- Augmentation des gaz à effet de serre due à leurs transports ;
- Pollution des sols ;
- Destruction des paysages ;
- Charge financière de plus en plus lourde pour la collectivité et le particulier.

Le devenir des déchets

La deuxième vie des déchets

- ✿ Création de couettes, d'oreillers... ;
- ✿ Sièges auto pour enfants ;
- ✿ Boules de pétanque ;
- ✿ Nouveaux emballages ;
- ✿ 27 bouteilles plastiques sont utilisées pour la fabrication d'un pull.

Le tri et les économies...

- ✿ 1 tonne de briques alimentaires recyclées : économie 2 tonnes de bois ;
- ✿ 1 tonne de cartons recyclés : 2,5 tonnes de bois ;
- ✿ 1 tonne de plastique recyclé : 800 kg de pétrole brut.

L'amélioration de la pratique du tri sélectif peut permettre à la collectivité d'augmenter ses recettes.

Une tonne de plastique peut rapporter de 229 € à 923 € (données ADEME 2009).

De notre performance dépend la maîtrise des coûts de la collecte sélective.

Et notre territoire ?

Le territoire est très impliqué dans la revalorisation des déchets. Les trois Communautés de Communes pratiquent la collecte sélective avec un système de sacs, bacs jaunes ou bleus. Edition d'un guide du tri édité par la CCN*, la CCOA* et la CCPRS*.



	CCN	CCOA	CCPRS
Collecte en porte à porte Sac ou bac jaune	Bouteilles et flacons en plastiques Emballages métalliques (acier, alu) Cartons et cartonnettes Briques alimentaires Papiers / journaux	Bouteilles et flacons en plastiques Emballages métalliques (acier, alu) Briques alimentaires	Bouteilles et flacons en plastiques Emballages métalliques (acier, alu) Cartons et cartonnettes Briques alimentaires
Collecte en porte à porte Bac bleu		Cartons et cartonnettes Papiers / journaux	
Point d'Apports Volontaires (PAV)	Verre 30 PAV	Verre 37 PAV	Verre 47 PAV Papiers / journaux 38 PAV

Pour les autres déchets :

-  Déchets médicamenteux : à rapporter chez votre pharmacien ;
-  Déchets encombrants : collecte une à deux fois par an (CCN et CCOA)..
-  Déchets médicaux (un point d'apport à Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine gérés par les ambulances Garnier).



Zoom sur les déchèteries



L'accès aux déchèteries se fait sur présentation d'une vignette ou d'une autorisation délivrée par la mairie de votre commune ou par la Communauté de Communes dont vous dépendez.

Tarifs :

- Pour les particuliers : gratuit ;
- Pour les professionnels : taxe dont le montant est fixé par chaque Communauté de Communes.

Quels déchets ? Acceptés ? Refusés ?

L'accès aux déchèteries se fait uniquement pour les habitants dépendant de la Communauté de Communes indiquée.

Déchets	Nogent-sur-Seine (CCN)	Pont-sur-Seine (CCN)	Trainel (CCN)	Romilly-sur-Seine (CCPRS)	Marigny-le-Châtel (CCOA)	Marcilly-le-Hayer (CCOA)
Déchets verts	X	X	X	X	X	X
Piles et accumulateurs	X	X	X	Collecte en hypermarché		
Batteries	X	X	X	X	X	X
Verre	X	X	X	Dans les points d'apport volontaire (PAV)		
Journaux	X	X	X	PAV	Bacs à domicile	
Cartons	X	X	X	X	X	X
Pneumatiques	X	X	X	Les rapporter au fournisseur		
Pneumatiques issus des professionnels	Se renseigner auprès de EKOLOGOS 01 60 58 38 25 ou Les Ateliers du Nord de l'Yonne 03 86 88 35 44					
Huiles de vidange	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X	X	X	X
Bois	X	X	X	X	X	X
Déchets dangereux des ménages	X	X	X	X	X	X
Déchets dangereux des professionnels	Se renseigner auprès de DEVARENNES S.A.S Chaumont 03 25 32 19 87				X (sous conditions)	X (sous conditions)
Gravats	X	X	X	X	X	X
Ampoules, lampes	X	X	X	X	X	X
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E)	X	X	X	X	X	X
Tout-venant	X	X	X	X	X	X
Extincteurs et bouteilles de gaz	Rapportez-les auprès de votre fournisseur					
Déchets amiantés	Se renseigner auprès de AMIANTE D'FLOC Reims 03 26 77 09 00					
Déchets phytosanitaires	Se renseigner auprès de ADIVALOR 04 72 68 93 80					

Horaires d'ouverture des déchèteries locales

Nogent-sur-Seine (rue Fontaine Baron) Tel : 03 25 24 63 47		Traînel (chemin des Maucourants) Tel : 03 25 39 10 23	Pont-sur-Seine (route de Villenauxe) Tel : 09 64 05 21 46
Lundi	13h30 - 18h00	fermée	fermée
Mardi	13h30 - 18h00	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	fermée
Mercredi	13h30 - 18h00	fermée	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00
Jeudi	13h30 - 18h00	fermée	fermée
Vendredi	13h30 - 18h00	13h30 - 18h00	8h30 - 12h00
Samedi	8h30 - 12h00 13h30 - 18h00	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Dimanche	9h30 - 12h00	fermée	fermée
Romilly-sur-Seine (rue Milford Haven) Tel : 03 25 39 53 56		Marigny-le-Châtel (rue Gambetta) Tel : 03 25 21 52 32	Marcilly-le-Hayer (rue Georges Clemenceau) Tel : 03 25 24 02 68
Lundi	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	14h00 - 18h00 ²	fermée
Mardi	14h30 - 18h00	14h00 - 18h00 ²	9h00 - 12h00 ¹
Mercredi	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	9h00 - 12h00 ¹ 14h00 - 18h00 ²	fermée
Jeudi	14h30 - 18h00	14h00 - 18h00 ²	9h00 - 12h00 ¹
Vendredi	9h00 - 12h00 14h30 - 18h00	14h00 - 18h00 ²	fermée
Samedi	9h00 - 18h00	9h00 - 12h00 ¹ 14h00 - 18h00 ²	13h - 17h30 ³
Dimanche	9h00 - 12h00	fermée	fermée

¹⁻²⁻³ Horaires d'hiver : (¹fermeture à 11h30), (²fermeture à 17h00), (³ouverture de 9h00 à 11h30).
Toutes ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.



Plus d'infos

-  www.sdeda.fr
 -  www.reduisonsnosdechets.fr
 -  www.andra.fr
 -  www.ademe.fr : rubrique « déchets »
 -  Informations sur le tri : 0800 100 889
 -  Pour les déchets industriels :
www.troyes.cci.fr
 -  Système de revalorisation des déchets :
www.bourse-des-dechets.fr
 -  Recycleries :
 - www.recupe.net
 - Secours Populaire
- 16 passage Grimeau à Romilly-sur-Seine.
Ouvert les mardis et vendredis de 14h00 à 16h45. **Rens** : 03 25 24 61 50

Les partenaires

La Chambre d'Agriculture de l'Aube

Les missions de la chambre d'agriculture dans le domaine de l'environnement :

Représenter et développer l'agriculture auboise	<ul style="list-style-type: none">- Ferme Aube 2013 ;- AgroSources 2008 ;- Eco-construction en bois et chanvre ;- Missions bioénergies (chauffage en plaquettes de bois) ;- Communication sur l'agriculture auboise aux abords des itinéraires de randonnée.
Accompagner la performance	<ul style="list-style-type: none">- Renfort de l'Agriculture Biologique (AB).
Environnement et réglementation	<ul style="list-style-type: none">- Groupement de Développement (sites pilotes pour la réduction d'intrants) ;- Collecte d'emballages (produits phytosanitaires, plastique...) ;- Mission de protection des captages.

Le Conseil Général de l'Aube

Au-delà de ses obligations réglementaires, le Conseil Général de l'Aube mène une politique active en faveur de l'environnement. Il subventionne l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées, la création des déchèteries, l'aménagement des rivières, le renouvellement des forêts, la prévention des risques naturels et la protection des paysages.

Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne

La Région Champagne-Ardenne, l'Etat et l'ADEME ont élaboré un plan climat énergie régional, à partir d'un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre et des travaux de concertation auxquels ont été associés les partenaires publics et privés.

Ce plan a été adopté le 15 décembre 2008 et a pour objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

La Région en partenariat avec l'ADEME aide également les collectivités et les particuliers dans leurs projets d'équipements en faveur de l'environnement (énergies renouvelables...).



Plus d'infos

 www.aube.chambreagri.fr rubrique

« les actions de la chambre d'agriculture »

 www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique
« territoire et environnement »

 www.cg-aube.com

Différents labels et logos



Ecolabel* européen

Fonction : écolabel officiel, reconnu dans tous les pays de l'Union Européenne.

Objectif : la promotion en Europe de produits «ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie».

Principaux types de produits actuellement concernés : potentiellement tous les produits sont concernés, sauf les denrées alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques.



Ecolabel* français

Fonction : écolabel officiel en France. D'autres pays ont leur écolabel officiel : l'Allemagne avec l'ange bleu, les pays nordiques avec le cygne blanc...

Objectif : distinguer les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.

Principaux types de produits actuellement concernés : potentiellement tous les produits sont concernés, sauf les produits pharmaceutiques et alimentaires, les services et l'automobile.



QualiTri

Fonction : L'ADEME et Eco-emballages récompensent les collectivités pour leur service de collecte des déchets répondant à un nombre important d'items autour des trois axes du développement durable : environnement, social et économique.

En 2008, Reims Métropole fait partie des 38 lauréats à obtenir ce label.



Energy		Washing machine
Manufacturer Model		
More efficient		B
A		
B		
C		
D		
E		
F		
Less efficient		
G		
Energy consumption kWh/cycle	1.75	
<small>Based on standard test results for 60°C. Actual energy consumption will depend on the type of clothes to wash.</small>		
Washing performance	A B C D E F G	
<small>A: Higher, G: Lower</small>		
Spin drying performance	A B C D E F G	
<small>A: Higher, G: Lower</small>		
Capacity (cotton) kg	8.0	
Water consumption	8.5	
Noise	62	
Washing (dB(A) re 1 pW)		
Spinning	71.8	
<small>Further information is provided in product literature.</small>		

L'étiquette énergie

Fonction : marquage réglementaire fondé sur les directives européennes.

Objectifs : donner des informations sur la qualité énergétique et les performances du produit permettant de faire des comparaisons et de favoriser les achats les plus «propres».

Principaux types de produits actuellement concernés : électroménager, ampoules, voitures, logements...

L'anneau de Moebius

Fonction : l'anneau de Moebius simple signifie que le produit marqué est recyclable. Bien sûr, les produits ne seront recyclés que s'ils sont jetés dans des poubelles de tri sélectif. Norme ISO 14 021.



Effinergie

Fonction : Effinergie est une appellation visant à identifier les bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 (réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre).



Point Vert

Fonction : le logo «point vert» apposé sur l'emballage d'un produit signifie que le producteur du produit emballé contribue financièrement au dispositif de valorisation des emballages «Eco-Emballages».



Papier recyclé

Fonction : souligner que le produit est issu du recyclage du papier.

Principaux produits concernés : journaux, papiers, emballages.

Emballage réutilisable

Fonction : indique que le produit peut à nouveau servir sans traitement particulier.

Objectif : stimuler la réutilisation.

Principaux produits concernés : palettes de bois, bouteilles en verre...

Différents labels et logos



Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Fonction : pictogramme indicateur pour le recyclage et une meilleure gestion des déchets liés aux appareils électriques.

Objectif : notifier au consommateur qu'il ne doit pas jeter le produit usagé mais le rapporter au vendeur ou le déposer dans un lieu de collecte spécifique.

Principaux produits concernés : piles, appareils électroniques.

Dangereux pour l'environnement

Fonction : symbole réglementaire pour les produits dangereux.

Objectif : signaler au consommateur qu'il s'agit d'un produit toxique nécessitant une précaution particulière (ne pas déverser n'importe où, ne pas jeter avec les ordures ménagères...).

Energy star

Fonction : label officiel américain également développé en Europe, à partir d'une démarche volontaire.



Objectif : améliorer l'efficacité énergétique du matériel informatique.

Principaux produits concernés : ordinateurs et autres appareils de bureau, serveurs, consoles de jeu...



Plus d'infos

 www.adelphe-recyclage.com

 www.eco-label.com

 www.ecoemballages.fr

 www.effinergie.org

Glossaire & dictionnaire ●●●

CCN : Communauté de Communes du Nogentais

CCOA : Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson

CCPRS : Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine

HQE : Haute Qualité Environnementale

RT 2005 ou 2010 : Réglementation Thermique

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples



-  **Aérotherme** : désigne l'énergie issue de l'air extérieur. *www.bio-et-nous.com*
-  **Bassée** : territoire situé globalement dans le lit supérieur de la Seine, entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne.
-  **Binage** : retournement de la partie superficielle de la terre. *Dictionnaire Larousse.*
-  **Cogénération** : processus de production simultanée d'électricité et de chaleur à partir de produits pétroliers, gaz naturel, de déchets, de charbon ou de biomasse.
www.lexique-energie.com
-  **Compost** : mise en fermentation de certains déchets agricoles ou urbains, de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matière organique, qui sont ensuite incorporés aux terres agricoles afin de les enrichir. *Dictionnaire Larousse.*
-  **Dragage** : opération qui consiste à retirer des matériaux du fond de l'eau.
www.techno-science.net
-  **Ecolabel** : correspond à une labellisation qui signale que des mesures précises et spécifiques ont été prises par le producteur, pour éviter ou pour limiter l'impact sur l'environnement.

-  **Effluent** : désigne la plupart du temps les eaux usées domestiques et urbaines (on reçoit des effluents dans les stations d'épuration) et, par extension, les eaux usées issues des procédés industriels. www.actu-environnement.com
-  **Forêt durable** : forêt dont la gestion en plus des objectifs économiques, répond à des objectifs sociaux et environnementaux.
-  **Gaz à effet de serre** : ce sont les gaz qui participent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est à l'origine du réchauffement climatique. www.futura-sciences.com
-  **Géothermie** : désigne l'énergie géothermique issue de l'énergie de la Terre convertie en chaleur ou en électricité. www.pompe-a-chaaleur.ch
-  **Mildiou** : nom donné à diverses maladies des plantes, dues à des champignons. Surtout observées sur les feuilles, apparaît sur la face inférieure un fin duvet blanc, gris ou violacé. *Dictionnaire Larousse*
-  **Nitrophile** : se dit d'une plante qui pousse sur les sols les plus riches en nitrates. *Dictionnaire Larousse*.
-  **Noue ou Basse** : terre grasse, humide et froide, en général laissée en prairie. *Dictionnaire Larousse*
-  **Paillage** : action de couvrir le sol au dessus des racines des plantes avec du paillis (paille, écorces de pin, tourbe ou feuilles mortes). www.truffaut.com
-  **Pompe à chaleur air/air** : chaleur prélevée dans l'air et est transférée directement à l'air du local à chauffer ou à refroidir. www.climamaison.com
-  **Ripisylve** : forêt bordant une rivière. Une ripisylve permet d'éliminer les nitrates contenus dans l'eau, de lutter contre l'érosion des terres agricoles en retenant les particules et de filtrer les échanges entre la rivière et sa nappe. www.rhone-alpes.chambagri.fr
-  **Rudérale** : plante qui croît dans les terrains vagues.
-  **Télérelève** : système qui consiste à transmettre automatiquement les index des compteurs d'eau par ondes radio vers un terminal portable mobile. www.jidelec.com
-  **Ventilation double flux** : système qui permet de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation. www.climamaison.com

Les Associations conseils pour l'environnement du Pays



<p>Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Nogentais (AAPPMA)</p>	<p>La société de pêche met à votre disposition plus de 50 hectares de plans d'eau situés en domaine privé pour vous mesurer aux carpes, amours blancs et argentés, esturgeons, sandres ou encore brochets.</p> <p>Rens : M. Besnard au 03.25.39.88.72 (aux heures de repas) et www.ville-nogent-sur-seine.fr dans Actualités</p>
<p>Association horticole, maraîchère et florale de Nogent-sur-Seine</p>	<p>Regroupant des passionnés de maraîchage, d'horticulture et particulièrement de roses, cette association propose de nombreuses activités à ses adhérents : cours de taille, expositions, concours, sorties à thèmes.</p> <p>Rens : M. Guélin au 06.64.45.07.21</p>
<p>Association Nature du Nogentais (ANN)</p>	<p>Créée en 1992, l'ANN est une association de protection de la nature et de l'environnement qui s'est donnée pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- La connaissance du patrimoine naturel Nogentais ;- La protection et la gestion des territoires et des espèces les plus fragiles ;- La sensibilisation et l'éducation du public à l'environnement. <p>Rens : M. Geneste au 03.25.39.19.92 et http://pagesperso-orange.fr/ANN/</p>
<p>Chlorophylle</p>	<p>Association d'insertion professionnelle et sociale par le biais de la culture biologique. Cette association vend aux particuliers des paniers composés de fruits et légumes biologiques.</p> <p>Rens : Mme Simmonot au 03.25.24.58.29</p>

Remerciements

Le Pays de Seine en Plaine Champenoise tient à remercier toutes les personnes et les structures qui ont contribué à la réalisation de ce guide dans les différentes thématiques, et plus particulièrement :



- L'ADEME ;
- L'Association Nature du Nogentais ;
- La CCI de Troyes et de l'Aube, antenne de Romilly-sur-Seine ;
- La Chambre d'Agriculture de l'Aube ;
- Chlorophylle ;
- Le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine ;
- Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine ;
- Les responsables environnement des trois Communautés de Communes du territoire ;
- Toutes les personnes de la Commission Environnement - Cadre de vie et tous les organismes qui, par leur aide précieuse, ont contribué à la réalisation de ce guide environnement.



Un grand merci également aux personnes nous ayant mis à disposition leurs photographies afin d'illustrer au mieux ce guide.



Pour aller encore plus loin :

- www.actu-environnement.com
- www.ademe.fr
- www.cdurable.info
- www.cr-champagne-ardenne.fr
- www.reseau-ideal.asso.fr
- www.service-public.fr

Le Pays de Seine en Plaine Champenoise espère que ce guide vous aura apporté les informations utiles à l'acquisition de nouveaux réflexes plus respectueux de l'environnement.

En effet, notre patrimoine est riche de sa faune et de sa flore variées.

A nous d'apprendre à la connaître et à la préserver.

L'Association Nature du Nogentais, l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (53 rue des Fossés - 10400 Nogent-sur-Seine - 03 25 39 42 07 - www.tourisme-nogentais.fr) et l'OTNVS - antenne de Romilly-sur-Seine (4 rue du Général de Gaulle - 10100 Romilly-sur-Seine - 03 25 24 87 80) vous proposent de nombreuses balades et forfaits découverte pour découvrir toutes ces richesses.

Edition : A.S.P.C.D - 9 place des Martyrs de la Libération - 10100 Romilly-sur-Seine - 03 25 25 20 70

Directeur de la publication : Gérard ANCELIN

Impression : La Renaissance- 10150 Pont-Sainte-Marie - 03 25 70 44 70

Crédits photos : L'ANN, la Grange d'Eole, le Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine, l'OTNVS et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine.

